

# SEANCE DU VENDREDI 25 JUIN 2004

## COMPTE-RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :*

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**  
*Melle SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.*
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 23 avril 2004.**  
***Adopté à l'unanimité.***
- M. le Maire n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**  
*M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des affaires financières, des attributions et désistements de location, des assurances, des cimetières, des aliénations, des contentieux, des préemptions en D.P.U.*  
***Adopté à l'unanimité.***
- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**  
*M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.*
- M. CARRE n° 6 - **Urbanisation des zones I NA au nord-est. Définition des enjeux et des orientations d'aménagement.**

Les secteurs situés de part et d'autre de l'avenue des Droits de l'Homme, à l'ouest et à l'est de la tangentielle, en limite avec les communes de Fleury-les-Aubrais et Semoy, représentent environ 75 hectares de zones urbanisables classées au P.O.S. valant P.L.U. en zones NA, à vocation d'urbanisation future.

La Ville a confié à l'Agence d'Urbanisme une mission d'étude préalable afin d'ouvrir à l'urbanisation ces territoires dans un cadre cohérent à l'échelle de l'agglomération et respectueux des caractéristiques propres à chacun des secteurs.

- Séance du vendredi 25 juin 2004 -

Dans cette étude, l'Agence d'Urbanisme a identifié les principaux enjeux et a émis des orientations d'aménagement et de développement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de prendre acte des conclusions de l'étude réalisée par l'Agence d'Urbanisme, annexée à la délibération ;

2°) de décider que les orientations développées dans cette étude et retenues dans la présente délibération, constitueront le cadre de référence pour l'ouverture progressive à l'urbanisation des zones I NA à vocation d'urbanisation future du P.O.S. valant P.L.U., dans le secteur nord-est de la Ville.

**Adopté par 42 voix  
Il y a 13 abstentions.**

M. CARRE

n° 7 - **Nord-est. Clos Sainte-Croix. Projet d'aménagement par le groupe George V. Engagement de la concertation.**

Le Clos Sainte-Croix se situe entre le faubourg Saint-Vincent et l'avenue des Droits de l'Homme au nord de la gendarmerie et constitue un des secteurs en zone NA, à vocation d'urbanisation future, du quart nord-est concerné par l'étude de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise.

Le groupe George V s'est assuré la maîtrise foncière d'une grande partie des terrains d'une superficie de 8,5 ha environ en zone INA de ce secteur et souhaite réaliser une opération d'aménagement.

S'agissant d'une opération importante, une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) conventionnée avec la Ville apparaît la mieux adaptée pour garantir les objectifs fixés par la Ville en matière de développement de ce quartier.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe de la mise en œuvre d'une procédure de Z.A.C., dont l'aménageur sera le Groupe George V, représenté par sa filiale locale George V Centre Loire, pour l'aménagement des terrains du Clos Sainte-Croix ;

2°) de décider d'engager la concertation préalable à la mise en œuvre d'une Z.A.C. selon les modalités proposées dans la délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

Mme BOIN

n° 8 - **Plan canicule. Communication.**

Après avoir rappelé les conséquences de la canicule en 2003 et présenté les trois plans Vermeil, Blanc et Bleu définis par l'Etat, Mme BOIN présente les différents niveaux d'alerte ainsi que les personnes concernées par le plan Bleu qui est mis en place dans les établissements gérés par le C.C.A.S.

Des recommandations sont également prévues pour les personnes restant à leur domicile.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 9 - **Compte de Gestion de M. le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2003.**

Il est proposé au Conseil Municipal de déclarer que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2003 par M. le Trésorier Principal Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN

n° 10 - **Compte Administratif de M. le Maire pour l'exercice 2003. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif de M. le Maire pour l'exercice 2003, lequel s'élève en mouvements réels :

Pour la Ville :

- en recettes à la somme de .....251 233 280,27 €

- en dépenses à la somme de .....239 285 700,95 €

faisant ressortir un excédent

sur ordonnancement de .....11 947 579,32 €

et excédent net de .....11 947 579,32 €

***Adopté par 41 voix  
Il y a 13 abstentions.***

Pour le service des Opérations Funéraires :

- en recettes à la somme de .....103 374,64 €

- en dépenses à la somme de .....51 402,54 €

faisant ressortir un excédent

sur ordonnancement de .....51 972,10 €

***Adopté à l'unanimité.***

Pour les opérations soumises à T.V.A. :

- en recettes à la somme de .....4 692 701,50 €

- en dépenses à la somme de .....4 288 554,56 €

faisant ressortir un excédent

sur ordonnancement de .....401 146,94 €

***Adopté par 41 voix  
Il y a 13 abstentions.***

- Séance du vendredi 25 juin 2004 -

Pour les Z.A.C. en régie :

- en recettes à la somme de .....239 858,96 €

- en dépenses à la somme de .....239 858,96 €

**Adopté par 41 voix  
Il y a 13 abstentions.**

M. MARTIN

n° 11 - **Budgets. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2003 :**

**a) Ville**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'affecter en investissement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) une somme de 24 250 015,75 €, représentant le montant du déficit d'investissement et des provisions constituées ;

2°) de maintenir le solde du résultat d'exploitation 2003, soit : 1 525 137,24 € en report à nouveau sur l'exercice 2004, compte 002.

**Adopté par 42 voix  
Il y a 13 abstentions.**

**b) Opérations funéraires**

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir une partie du résultat d'exploitation 2003 du budget annexe des opérations funéraires, soit : 1 972,10 € en report à nouveau sur l'exercice 2004, compte 002 du budget annexe des opérations funéraires et affecter le solde, soit 50 000 €, au budget principal, compte 002.

**Adopté à l'unanimité.**

**c) Opérations soumises à T.V.A.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le solde du résultat d'exploitation 2003 du budget annexe des opérations soumises à T.V.A., soit : 401 146,94 €, au budget principal compte 002.

**Adopté par 42 voix  
Il y a 13 abstentions.**

**d) Z.A.C. en régie**

Il est proposé au Conseil Municipal de reporter l'excédent d'investissement du budget annexe des Z.A.C. en régie de l'exercice 2003 en 2004, soit 160 291,75 €, compte 001, et le déficit d'exploitation de l'exercice 2003 en 2004, soit 160 291,75 €, compte 002.

**Adopté par 42 voix  
Il y a 13 abstentions.**

M. MARTIN

n° 12 - **Décision modificative n° 6.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

**Adopté par 42 voix contre 13.**

M. MARTIN

n° 13 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 130 000 €. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'Office Public d'Aménagement et de Construction d'Orléans à hauteur de 65 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 130 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer une opération de réhabilitation de 112 logements de la Cité Gare-Tour 2 à Orléans.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN

n° 14 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt complémentaire de 42 091 €. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'Office Public d'Aménagement et de Construction d'Orléans à hauteur de 21 450,50 € représentant 50 % d'un emprunt complémentaire d'un montant de 42 091 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt complémentaire est destiné à financer une opération de réhabilitation de 32 logements de la Cité Bellassort, 25 allée Camille Flammarion à Orléans.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN

n° 15 - **Acceptation d'un legs.**

Melle Suzanne MICHAUD, décédée le 19 juin 2003, avait établi un testament disposant qu'elle léguait à la Ville d'Orléans une somme de 200 000 F., soit environ 30 490 €, en souhaitant que cette somme soit employée pour les écoles de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ce don et d'affecter cette somme à la rénovation de la cour de l'école Charles Pensée, 36 rue du Bourdon Blanc.

***Adopté à l'unanimité.***

M. DABAUVALLE

n° 16 - **Dématérialisation des marchés publics. Groupement de commande. Approbation d'une convention avec le C.C.A.S.**

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, et afin de faciliter les échanges entre les personnes publiques et entreprises, le Code prévoit l'obligation, pour les maîtres d'ouvrages, de procéder à une dématérialisation complète des marchés publics qui doit être effective le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Il est prévu de recourir à un prestataire informatique qui mettra à la disposition des entreprises candidates aux marchés un portail de dépôt des offres, et qui assurera pour le compte de la Ville le stockage confidentiel des offres et la lecture des signatures électroniques.

Afin de mutualiser les coûts de ce service et d'assurer la cohérence des outils utilisés, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de groupement à passer avec le Centre Communal d'Action Sociale, relative à la dématérialisation des marchés publics.

***Adopté à l'unanimité.***

PERSONNEL

M. KAFTANJIAN n° 17 - **Club des Utilisateurs HR Access et SIGAGIP. Adhésion de la Ville.**

Le logiciel Sigagip est utilisé par les services de la Ville dans la gestion des Ressources Humaines.

Dans un souci d'amélioration constante des fonctionnalités du produit, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'adhésion de la Ville au Club des utilisateurs HR Access et Sigagip ;

2°) de décider du versement d'un droit d'entrée d'un montant de 230 € et d'une cotisation annuelle fixée pour l'année 2004 à 230 €.

***Adopté à l'unanimité.***

M. KAFTANJIAN n° 18 - **Concours d'agent de maîtrise. Participation de la Ville à l'organisation des épreuves pratiques. Approbation d'une convention de partenariat avec le Centre Départemental de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.**

Un partenariat avec le Centre Départemental de la Fonction Publique Territoriale du Loiret a été recherché et validé par une délibération du Conseil Municipal du 23 avril 2004 pour l'organisation de concours.

Dans ce cadre, la Ville est aujourd'hui sollicitée pour organiser une épreuve pratique du concours interne d'agent de maîtrise territorial en septembre 2004.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec le Centre Départemental de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, déterminant sa participation pour les frais occasionnés par l'organisation par la Ville de l'épreuve pratique option « Voirie-Réseaux Divers » du concours interne d'agent de maîtrise.

***Adopté à l'unanimité.***

M. KAFTANJIAN n° 19 - **Démocratie locale. Poste de collaborateur de Groupe auprès de l'Opposition. Reconduction du contrat de travail.**

En vertu de l'article L. 2121-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire a la possibilité, dans des conditions fixées par le Conseil Municipal, et sur proposition des représentants de chaque groupe, d'affecter aux groupes d'Elus une ou plusieurs personnes.

Afin de répondre à la demande du groupe d'Elus de l'Opposition, le Conseil Municipal du 11 juillet 2001 a ouvert un poste de collaborateur de groupe.

- Séance du vendredi 25 juin 2004 -

Le contrat ayant été conclu pour une période de trois ans, sur la base d'un mi-temps, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de collaborateur de groupe de l'Opposition municipale, à mi-temps, par voie contractuelle ;

2°) de décider de la reconduction de ce contrat de travail à compter du 17 septembre 2004 jusqu'à l'expiration du mandat ;

3°) d'approuver les termes de l'avenant correspondant.

***Adopté à l'unanimité.***

M. KAFTANJIAN

n° 20 - **Musée des Beaux-Arts. Poste de restaurateur d'œuvres d'art. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Outre sa collection de tableaux, le musée des Beaux-Arts possède également un fonds très impressionnant de 10 000 dessins et 50 000 estampes, souvent méconnus du public.

Afin de valoriser ce patrimoine, enrichi régulièrement par des dons et des acquisitions, la Ville a décidé par délibération du 7 juillet 2000 de créer un poste de Restaurateur, spécialité Arts graphiques.

Le contrat arrivant à expiration le 1<sup>er</sup> septembre 2004, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de reconduire ce poste de restaurateur d'œuvres d'art au musée des Beaux-Arts ;

2°) d'autoriser M. le Maire à pourvoir le poste par voie contractuelle pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004.

***Adopté à l'unanimité.***

M. KAFTANJIAN

n° 21 - **Musée des Beaux-Arts. Convention de mise à disposition d'un conservateur de patrimoine de l'Etat. Reconduction. Approbation d'un avenant.**

Le Ministère de la Culture et de la Communication a mis à disposition de la Ville un Conservateur du patrimoine de l'Etat auprès du musée des Beaux-Arts d'Orléans, pour exercer des responsabilités scientifiques et techniques de haut niveau auprès de cet établissement.

La Direction des Musées de France a donné son accord pour la prolongation de la mise à disposition du Conservateur jusqu'au 31 décembre 2004, afin de lui permettre de finaliser ses missions.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de reconduction de la mise à disposition gracieuse d'un conservateur de l'Etat auprès du musée des Beaux-Arts, pour une période de six mois, prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004 ;

2°) d'approuver les termes de l'avenant à passer avec l'Etat.

***Adopté à l'unanimité.***

**ACTION CULTURELLE**

M. CHAMPIGNY

n° 22 - **Association du Carré Saint-Vincent. Utilisation des salles par les associations. Paiement des services. 1er semestre 2004.**

Dans le cadre de la convention de mise à disposition de moyens en date du 7 juillet 1993 passée avec l'association du Carré Saint-Vincent, il est prévu que la Ville dispose de jours d'utilisation des salles du Carré Saint-Vincent dont peuvent bénéficier, entre autres, des associations culturelles.

Il est demandé au Conseil Municipal de décider du versement à l'association du Carré Saint-Vincent, d'une somme de 60 430,67 € T.T.C., conformément aux factures produites par l'association au titre du premier semestre 2004.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 23 - **Aides à des associations à caractère culturel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions aux associations culturelles, selon la répartition figurant dans la délibération, pour un montant global de 16 000 €.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 24 - **Archilab 2004. Rencontres Internationales d'Architecture d'Orléans :**

**a) Délégation de production en faveur du F.R.A.C. pour les honoraires des scénographes et graphistes. Modification du montant. Approbation d'un avenant.**

Dans le cadre d'Archilab 2004, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'annuler l'avenant n° 2 approuvé par le Conseil Municipal du 23 avril 2004 ;

2°) d'approuver l'avenant n° 3 à passer avec le F.R.A.C. Centre modifiant le montant de la délégation de production portée à 42 180 €, relative à l'avance des montants d'honoraires des scénographes et graphistes.

***Adopté à l'unanimité.***

**b) Co-édition du catalogue. Approbation d'une convention.**

Depuis 1999, chaque exposition d'Archilab a fait l'objet d'une publication de catalogue, le contenu scientifique étant conçu par l'équipe de commissariat, la création graphique par les graphistes sélectionnés par la Ville et l'impression confiée à la société également choisie par la Ville.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de co-édition à passer avec la Société d'éditions HYX

- Séance du vendredi 25 juin 2004 -

définissant l'ensemble des obligations de chacune des parties pour l'impression, la traduction et la diffusion du catalogue Archilab 2004.

En effet, la spécialisation de cette Société en architecture, sa notoriété professionnelle auprès des librairies ayant un rayon architecture développé et sa capacité à assurer une diffusion performante de l'ouvrage sur l'ensemble du territoire français et européen fait des éditions HYX le diffuseur le mieux adapté à la manifestation Archilab.

De plus, pour l'édition 2004, elle propose de prendre à sa charge la totalité des coûts de traduction de la publication en langue anglaise afin d'assurer une distribution internationale de l'ouvrage.

*Adopté à l'unanimité.*

M. CHAMPIGNY

n° 25 - **Musée des Beaux-Arts, musée Historique et Archéologique de l'Orléanais, Centre Charles Péguy, Maison de Jeanne d'Arc et musée des Sciences Naturelles. Journées du Patrimoine et Journée Régionale des Musées. Gratuité des entrées.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'accorder la gratuité d'entrée au musée des Beaux-Arts, au musée Historique et Archéologique de l'Orléanais, au Centre Charles Péguy, à la Maison de Jeanne d'Arc et au musée des Sciences Naturelles les 18 et 19 septembre 2004, lors des Journées du Patrimoine ;

2°) d'accorder la gratuité d'entrée au musée des Beaux-Arts et au musée Historique et Archéologique de l'Orléanais le 21 novembre 2004 dans le cadre de la Journée Régionale des musées.

*Adopté à l'unanimité.*

M. CHAMPIGNY

n° 26 - **Musée des Beaux-Arts. La culture en art plastique à l'hôpital. Approbation d'une convention de jumelage.**

Le Ministère de la Culture et le Secrétariat d'Etat à la Santé et à l'Action Sociale encouragent les jumelages entre des équipements culturels et des hôpitaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec le C.H.R.O. afin d'organiser des actions communes avec le musée des Beaux-Arts à destination des patients, visiteurs et personnels du C.H.R.O.

*Adopté à l'unanimité.*

M. CHAMPIGNY

n° 27 - **Musée des Beaux-Arts. Exposition « Max Jacob, portraits d'artistes ». Co-édition d'un catalogue. Approbation d'une convention.**

Le musée des Beaux-Arts présentera à compter de décembre 2004 une exposition intitulée « Max Jacob, portraits d'artistes », dans le cadre des célébrations du soixantième anniversaire de la mort de Max Jacob.

Un catalogue sera édité dans le cadre de cette manifestation.

- Séance du vendredi 25 juin 2004 -

Pour une meilleure diffusion de l'ouvrage, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec les Editions d'Art SOMOGY, afin de coéditer le catalogue consacré à cette exposition.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 28 - **Musée des Beaux-Arts. Conférences dispensées par l'Ecole du Louvre. Modalités d'organisation. Approbation d'une convention.**

L'Ecole du Louvre, établissement d'enseignement supérieur et organisme de diffusion culturelle, exerce une mission d'enseignement de l'histoire de l'art et des civilisations.

Dans le souci d'étendre cette diffusion à des publics ne pouvant bénéficier des cours dispensés à Paris dans les locaux de l'Ecole, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec l'Ecole du Louvre, afin de définir les engagements des parties, et notamment de préciser les modalités des droits d'inscription aux conférences et les modalités de mise à disposition de l'auditorium du musée des Beaux-Arts.

***Adopté à l'unanimité.***

### **ENVIRONNEMENT**

M. DUPONT

n° 29 - **Festival de Loire 2005. Procédure allégée. Approbation de marchés sans formalités préalables.**

Le Festival de Loire 2003, manifestation d'envergure sur les bords de Loire a remporté un très grand succès. Cet événement est une biennale et se renouvellera donc du 21 au 25 septembre 2005.

Afin de préparer cette manifestation, la Ville utilisera les compétences de professionnels du spectacle et de la coordination d'événements, pour l'organisation des animations sur les quais et sur le fleuve et pour l'installation des structures.

Elle s'attachera par ailleurs les compétences de professionnels de rassemblements de bateaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés sans formalités préalables en procédure allégée, relatif à l'organisation du Festival de Loire 2005.

***Adopté par 43 voix  
Il y a 12 abstentions.***

M. DUPONT

n° 30 - **Carrière souterraine rue Eugène Fousset. Comblement. Approbation d'un marché négocié.**

Du fait qu'elle présentait plusieurs signes d'instabilité, des travaux de consolidation de la carrière située rue Eugène Fousset ont été entrepris par la Ville en 1998 et 2000 sous le domaine public.

Les risques persistant sous le domaine privé, la Ville a pris cinq arrêtés de péril non imminent pour mettre en demeure les propriétaires des parcelles concernées de procéder à la consolidation de leur sous-sol menacé par les fontis.

Dans l'attente des résultats du contentieux avec les propriétaires, et compte tenu des conclusions de la dernière visite par Société Géocentre à la demande de la Ville, qui signalent une risque imminent d'effondrement, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché négocié à passer avec le groupement d'entreprises SOLETANCHE/BACHY et MCCF pour un montant de 257 832,67 € T.T.C. relatif aux travaux de comblement de la carrière Eugène Fousset.

***Adopté à l'unanimité.***

M. DUPONT

n° 31 - **Risque inondation. Outils de gestion et sensibilisation. Etudes à réaliser. Demandes de subventions.**

Le programme de prévention et de gestion du risque inondation à Orléans comporte l'élaboration d'outils de gestion de crise et un programme de sensibilisation et d'information.

La constitution d'un plan de déviation constitue un outil majeur dans la gestion de crise. Il nécessite une connaissance précise des itinéraires qui seront disponibles pour l'évacuation des personnes et la circulation des secours.

C'est dans ce cadre qu'une étude sera lancée sur les cotes altimétriques de la voirie, dont le montant est estimé à 6 039,80 € T.T.C.

Par ailleurs, il est envisagé de lancer une autre étude sur les cotes altimétriques des bâtiments de la Ville situés en zone inondable, dont le montant est estimé à 7 080,32 € T.T.C.

En outre, une plaque, un gravage ou un marquage précisant le niveau atteint par les plus hautes eaux connues (P.H.E.C.) sera posé sur chaque bâtiment.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter une subvention auprès du Département du Loiret pour l'étude sur les cotes altimétriques des bâtiments et l'achat des plaques ;

- Séance du vendredi 25 juin 2004 -

2°) de solliciter, pour cette même opération, une subvention auprès de la Région Centre dans le cadre de l'objectif de réduction de la vulnérabilité des populations, énoncé au contrat de plan Etat-Région 2000-2006 – plan Loire Grandeur Nature ;

3°) de solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » pour l'étude sur les cotes de voirie et la réalisation d'un plan de déviation.

***Adopté à l'unanimité.***

**TOURISME-RELATIONS EXTERIEURES-VIE ASSOCIATIVE**

**M. GABELLE**  
Mme MAUROY

n° 32 - **Relations internationales. Appels et bourses à projet. Attribution d'aides.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions et bourses suivantes aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs :

- Association France-Etats-Unis ..... 1 000 €
- Lycée Benjamin Franklin ..... 325 €
- Jeunesse Sans Frontière (J.S.F.) ..... 1 000 €

***Adopté à l'unanimité.***

**DEVELOPPEMENT,**  
**UNIVERSITE, RECHERCHE**

**M. LEMAIGNEN**  
Mme BARRUEL

n° 33 - **Institut de Formation en masso-kinésithérapie du C.H.R.O. Accueil sur le campus de l'Université. Modification de la clause de versement de la participation de la Ville.**

Lors de sa séance du 19 décembre 2003, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 50 000 € à l'Université pour l'accueil de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (I.F.M.K.) du Centre Hospitalier Régional d'Orléans (C.H.R.O.), avec un échelonnement des versements sur les trois années de 2004 à 2006.

Compte tenu de l'engagement des dépenses qui sera, en 2004, de l'ordre de la moitié de la dépense prévue pour l'Université, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la clause de versement incluse dans la délibération du 19 décembre 2003 en attribuant en une seule fois la subvention de 50 000 €.

***Adopté à l'unanimité.***

**ACTION SCOLAIRE**

Mme MARECHAL n° 34 - **Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions aux établissements scolaires du premier degré qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques :

- Maternelle Maria Montessori ..... 200 €
- Maternelle Pierre Ségelle ..... 118 €
- Élémentaire Pierre Ségelle ..... 282 €
- Élémentaire Pierre Ségelle ..... 407 €

***Adopté à l'unanimité.***

Mme MARECHAL n° 35 - **Activités périscolaires. Centre de Loisirs Sans Hébergement. Actualisation des tarifs.**

Comme chaque année, les tarifs des prestations périscolaires sont actualisés en fin d'année scolaire pour permettre leur application dès la rentrée de septembre dans les écoles, ainsi que ceux des centres de loisirs sans hébergement (C.L.S.H.), qu'ils soient gérés en régie directe par la Ville ou dans le cadre d'un marché public.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver l'actualisation des tarifs des activités périscolaires et des Centres de Loisirs Sans Hébergement, détaillés dans la délibération ;
- 2°) de décider de l'application de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004.

***Adopté à l'unanimité.***

**ACTION SOCIALE**

M. DABAUVALLE n° 36 - **Quotient familial. Actualisation de la grille tarifaire 2004-2005. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver le taux d'actualisation de la grille du quotient familial, en s'alignant sur l'indice I.N.S.E.E. 2003 des prix à la consommation, soit 2,2 % pour l'année scolaire 2004-2005 ;
- 2°) de décider de l'application de la nouvelle grille, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004 ;
- 3°) d'approuver l'application des aménagements mis en place par les services fiscaux pour le décompte des parts pour la garde alternée et par la C.A.F. pour la mise en œuvre de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (P.A.J.E.).

***Adopté à l'unanimité.***

HYGIENE-SANTE-HANDICAP

Mme BOIN

n° 37 - **Eau potable. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public. Exercice 2003.**

Conformément au décret n° 95.635 du 6 mai 1995, le prix et la qualité des services publics de l'eau doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal avant le 30 juin de chaque année.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de prendre acte de cette communication réglementaire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ;

2°) d'approuver le rapport technique et financier portant sur l'exercice 2003.

***Adopté à l'unanimité.***

JEUNESSE

Mme GRIVOT  
Mme LABADIE

n° 38 - **Aide en faveur d'un groupement de jeunesse.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 1 000 € au Band Two Clan pour l'accompagner dans son projet de compilation annuelle destinée à valoriser et à diffuser le travail réalisé par les jeunes participant à l'atelier d'écriture et d'expression hip-hop.

***Adopté à l'unanimité.***

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT

n° 39 - **Aide en faveur d'un groupement de loisirs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 750 € au Comité d'Organisation C.S.O. Orléans Loiret pour la fabrication de 5 banderoles annonçant le Concours Hippique à la Base de Loisirs de l'Île Charlemagne du 19 au 20 juin 2004.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme GRIVOT

n° 40 - **Aides en faveur d'associations sportives pour le soutien à des manifestations et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations suivantes :

Soutien aux manifestations sportives :

- Club Deportivo Espagnol ..... 700 €
- Canoë Kayak Club Orléans .....3 000 €

- Séance du vendredi 25 juin 2004 -

Aide à titre exceptionnel :

- U.S.O. Judo Jujitsu .....1 770 €
- Orléans Loiret Hockey sur glace .....2 000 €

**Adopté à l'unanimité.**

Mme GRIVOT

n° 41 - **Aides en faveur d'associations sportives au titre de la préparation olympique et paralympique.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions à hauteur de 1 500 € par sportif, au titre de la préparation olympique et paralympique aux clubs suivants :

- U.S.O. Judo Jujitsu pour 8 athlètes,
- A.S. Handisports pour 1 athlète,
- S.M.O. Gymnastique pour 1 athlète.

**Adopté à l'unanimité.**

Mme GRIVOT

n° 42 - **Union Pétanque Argonnaise. Approbation d'une convention de partenariat.**

L'Union Pétanque Argonnaise, qui regroupe 200 licenciés dont 150 jeunes, met en œuvre des actions d'animation en rapport avec la pratique de la pétanque, dans le quartier de l'Argonne.

L'association constitue un acteur essentiel du dynamisme du quartier et d'insertion sociale puisqu'elle axe toutes ses priorités sur l'accueil des jeunes.

Eu égard au contexte urbain et social dans lequel l'association mène ses activités, la Ville lui apporte son soutien et il a été décidé de définir les principes et les modalités d'un partenariat sportif et social dans le cadre d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de l'instauration de cette forme de partenariat entre l'Union Pétanque Argonnaise et la Ville d'Orléans ;

2°) d'approuver les termes de la convention de partenariat sportif et social à passer avec cette association afin de préciser les engagements des parties.

**Adopté à l'unanimité.**

Mme GRIVOT

n° 43 - **Dénomination d'un équipement sportif.**

L'enceinte de la plaine de jeux du Belneuf, située dans le quartier de l'Argonne, dispose de plusieurs structures qui permettent la pratique de plusieurs activités, conduites par diverses associations.

- Séance du vendredi 25 juin 2004 -

L'équipe municipale a souhaité enrichir le parc actuel par la construction d'un boulodrome couvert et de pistes extérieures pour la pratique de la pétanque.

L'inauguration de ce nouvel équipement se déroulera le 12 juin 2004 et il est demandé au Conseil Municipal de dénommer cet équipement sportif ainsi qu'il suit :

Boulodrome Municipal du Belneuf et terrains extérieurs Denis Dauvois.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme GRIVOT

n° 44 - **Stade des Montées. Réalisation d'un terrain synthétique. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Afin de pallier la cession du stade Garcin à la Ville d'Olivet, il a été acté la réalisation d'un terrain synthétique sur le site des Montées pour permettre le transfert de l'activité rugby et offrir au football un terrain de compétition supplémentaire en se servant du bloc de vestiaires existant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres correspondant.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **TRANSPORT-CIRCULATION-STATIONNEMENT**

Mme CHERADAME

n° 45 - **Transports en commun urbains. Aménagement de quais boulevard Alexandre Martin. Approbation d'un marché de maîtrise d'œuvre à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

Dans le cadre de « l'amélioration du réseau bus/tram », il est prévu la mise en œuvre de la deuxième phase de la hiérarchisation du réseau pour septembre 2004.

Afin de permettre la mise en place du nouveau réseau, il est nécessaire de réorganiser le centre bus par la création et l'amélioration de quais nouveaux à l'extérieur de ce dernier de part et d'autre du boulevard Alexandre Martin à Orléans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter le principe de la mission de maîtrise d'œuvre confiée à la Ville par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » pour l'aménagement de quais de bus boulevard Alexandre Martin ;

2°) d'approuver le marché de maîtrise d'œuvre à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », définissant les conditions d'intervention des Services Techniques de la Ville et leur rémunération estimée à 7 357 € T.T.C.

***Adopté à l'unanimité.***

DEVELOPPEMENT, ACTION FONCIERE

- M. CARRE n° 46 - **Quartier Saint-Marceau. Rue de la Cigogne. Acquisition d'une bande d'alignement aménagée en trottoir.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir une bande de terrain correspondant à un trottoir déjà aménagé d'une superficie de 205 m<sup>2</sup>, appartenant à l'O.P.A.C. d'Orléans moyennant le prix symbolique de 1 €.

*Adopté à l'unanimité.*

- M. CARRE n° 47 - **Ensemble immobilier 1, rue Saint-Martin du Mail. Cession au C.R.O.U.S.**

La Ville a exercé son droit de préemption urbain par une décision du 1<sup>er</sup> septembre 2003, et a acquis un ensemble immobilier situé 1, rue Saint-Martin du Mail, vendu par La Poste moyennant le prix de 3 140 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de céder cet immeuble au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (C.R.O.U.S.) au prix de 3 174 794,30 €, en vue de permettre l'aménagement d'environ 140 chambres avec équipements communs.

*Adopté à l'unanimité.*

PATRIMOINE

- M. PELLOUX-PRAYER n° 48 - **Stade de la Vallée. Remplacement de la couverture des hangars à usage sportif. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Les hangars abritant différentes activités sportives au stade de la Vallée sont régulièrement inondés par des infiltrations provenant de la couverture. Des réparations ponctuelles sont extrêmement difficiles à envisager compte tenu de la vétusté des matériaux et de la présence d'amiante ciment.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de remplacement de la couverture des hangars à usage sportif du stade de la Vallée.

*Adopté à l'unanimité.*

- M. PELLOUX-PRAYER n° 49 - **Centre de Conférences. Sinistres après réception. Préfinancement de travaux de réparation avant remboursement par l'assurance Dommage Ouvrage.**

Les désordres constatés au Centre de Conférences compromettant la solidité de l'ouvrage ou le rendant impropre à sa destination ont été déclarés à l'assurance Dommage Ouvrage de la Ville et feront l'objet de recherches de responsabilités dans le cadre de la procédure judiciaire en cours.

- Séance du vendredi 25 juin 2004 -

Le Centre de Conférences n'ayant pas d'activités du 29 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2004, il est proposé au Conseil Municipal de décider de pré-financer les travaux qui devront avoir lieu cet été au Centre de Conférences, en attendant le versement des sommes dues par l'assurance Dommage Ouvrage de la Ville.

Ces travaux portent sur le remplacement du garde corps de la terrasse accessible du 1<sup>er</sup> étage, le remplacement d'une partie du faux plafond de l'auditorium et le lancement des études de maîtrise d'œuvre en vue de remplacer le plafond du hall, des salles de réunion et du restaurant, et s'élèvent à 93 200 € T.T.C.

*Adopté à l'unanimité.*

### BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS

M. PELLOUX-PRAYER n° 50 - **Quartier Madeleine. Construction de salles d'arts martiaux. Approbation du projet et du dossier de consultation des entreprises.**

Par délibération en date du 30 janvier dernier, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'avant-projet sommaire relatif à la construction de salles d'arts martiaux dans le quartier de la Madeleine.

Il est maintenant proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et le dossier d'appel d'offres ouvert correspondant.

La description des ouvrages est détaillée en treize lots et le délai d'exécution est fixé à douze mois (hors mois d'août).

*Adopté par 42 voix  
Il y a 13 abstentions.*

### VOIRIE ET PROPRIÉTÉ

M. PELLOUX-PRAYER n° 51 - **Mobilier urbain DECAUX. Contrats d'entretien. Approbation d'avenants de résiliation.**

En vue de réexaminer les conditions d'entretien des différents mobiliers urbains, et d'un commun accord et à l'amiable, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants de résiliation suivants à passer avec la Société J.C. DECAUX S.A. :

- relatif à la mise en place, à la gestion et à l'entretien du mobilier de signalisation urbaine et du matériel d'exploitation,

- relatif à l'entretien des mobiliers urbains non publicitaires de type MUPI HELVETIA,

- Séance du vendredi 25 juin 2004 -

- relatif au nettoyage des abris non publicitaires aux sorties des écoles maternelles.

***Adopté à l'unanimité.***

**Question orale de M. SUEUR.**

Orléans, le 28 juin 2004

Le Maire,

Serge GROUARD